

**AVIS PUBLIC  
(Entrée en vigueur)**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 635**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **4 octobre 2021**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 635 relatif à la citation de l'église Notre-Dame-du-Rosaire de Saint-Hyacinthe à titre d'immeuble patrimonial.**

Ce règlement désignant à titre d'immeuble patrimonial l'église Notre-Dame-du-Rosaire de Saint-Hyacinthe et son terrain situés au 2200, rue Girouard Ouest, à Saint-Hyacinthe, aura effet à compter du 8 octobre 2021.

Ledit règlement est déposé à l'hôtel de ville, au greffe, situé au 700 avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 6 octobre 2021.



Crystel Poirier, LL.L  
Greffière